Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501414-20251204-20251224-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025_12_24

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RESONET Danielle.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, DIVAY Thibaut, DUBOIS Sandrine, MALVAL Elodie, PAQUET Daniel, PARIS Leïla, RESONET Danielle, RIMBAULT Eric, TRAVERS Baptiste

Procuration(s) :
MIGNOT Hervé donne pouvoir à MALVAL Elodie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
MIGNOT Hervé

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PARIS Leïla

Objet : Rétrocession d'une concession dans le cimetière

Vu l'arrêté municipal n°20029-05 portant règlement du cimetière et notamment l'article 37,
Vu la concession temporaire de 50 ans accordée le 20 mai 2023 à monsieur Didier HELLEU,
Vu la demande de monsieur HELLEU en date du 14 novembre demandant l'annulation de cette concession,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, accepte cette rétrocession à titre gracieux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,